

doc  
CA1  
EA  
2001I55  
EXF

.63572447 (E)  
.63572459 (F)



# **Informal NATO Summit**

**Brussels**

**June 12–13, 2001**

---

**Background Information**

**Canada**



Department of Foreign Affairs  
and International Trade

Ministère des Affaires étrangères  
et du Commerce international

*Printed on  
recycled paper*



*Imprimé sur du  
papier recyclé*



Printed in Canada  
Imprimé au Canada

# Contents

## *General Information*

- NATO and Canada 7
- NATO Enlargement 10
- The Balkans 11
- U.S. Strategic and Missile Defence Initiatives 16
- European Security and Defence Policy 18
- Canada's Contribution to European Security 19

## *Biographies*

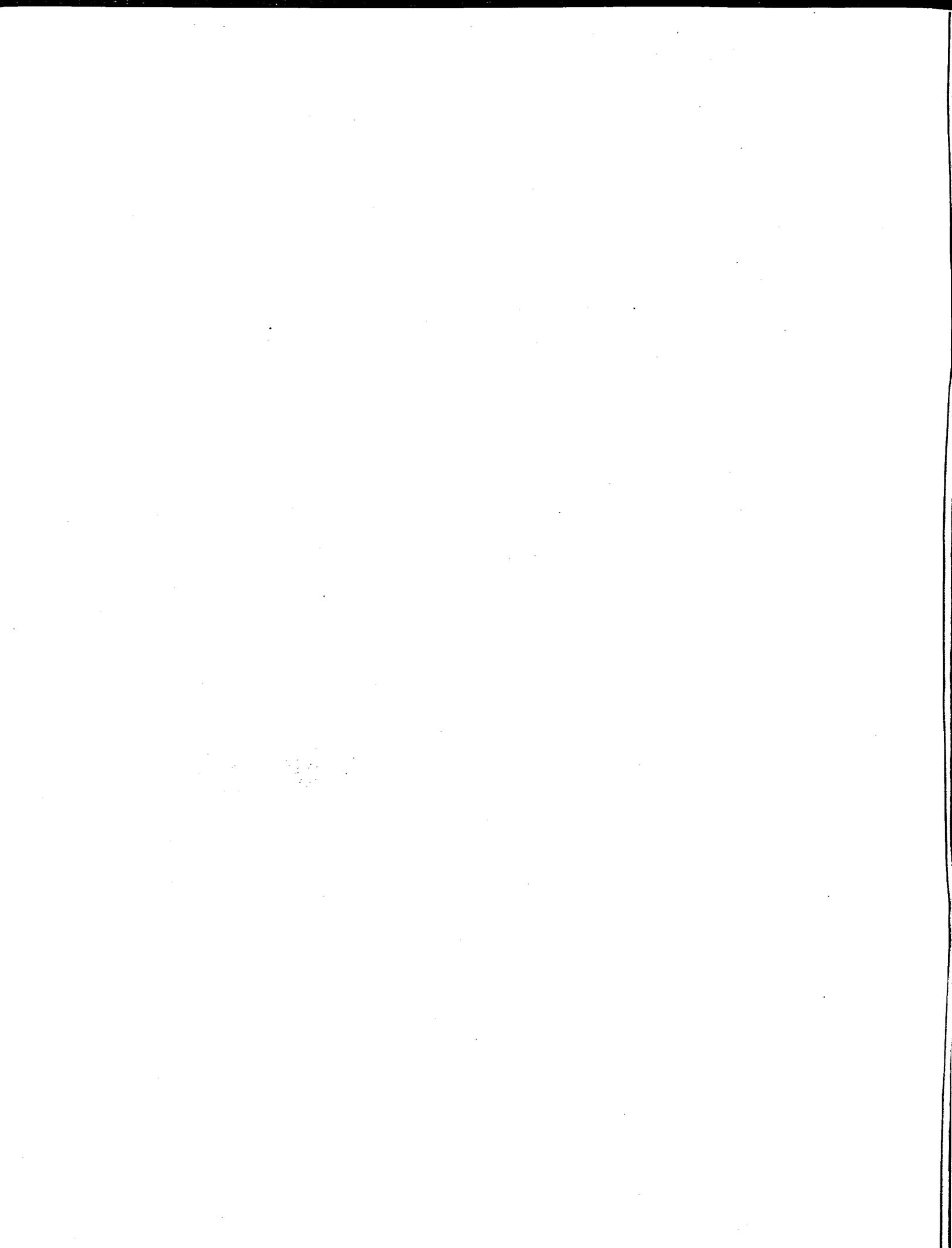
- George Robertson, Secretary General of NATO 23
- Jean Chrétien, Prime Minister of Canada 24
- John Manley, Minister of Foreign Affairs 25

61997659 ce) b 3512447  
 61992662 (A) b 3512459

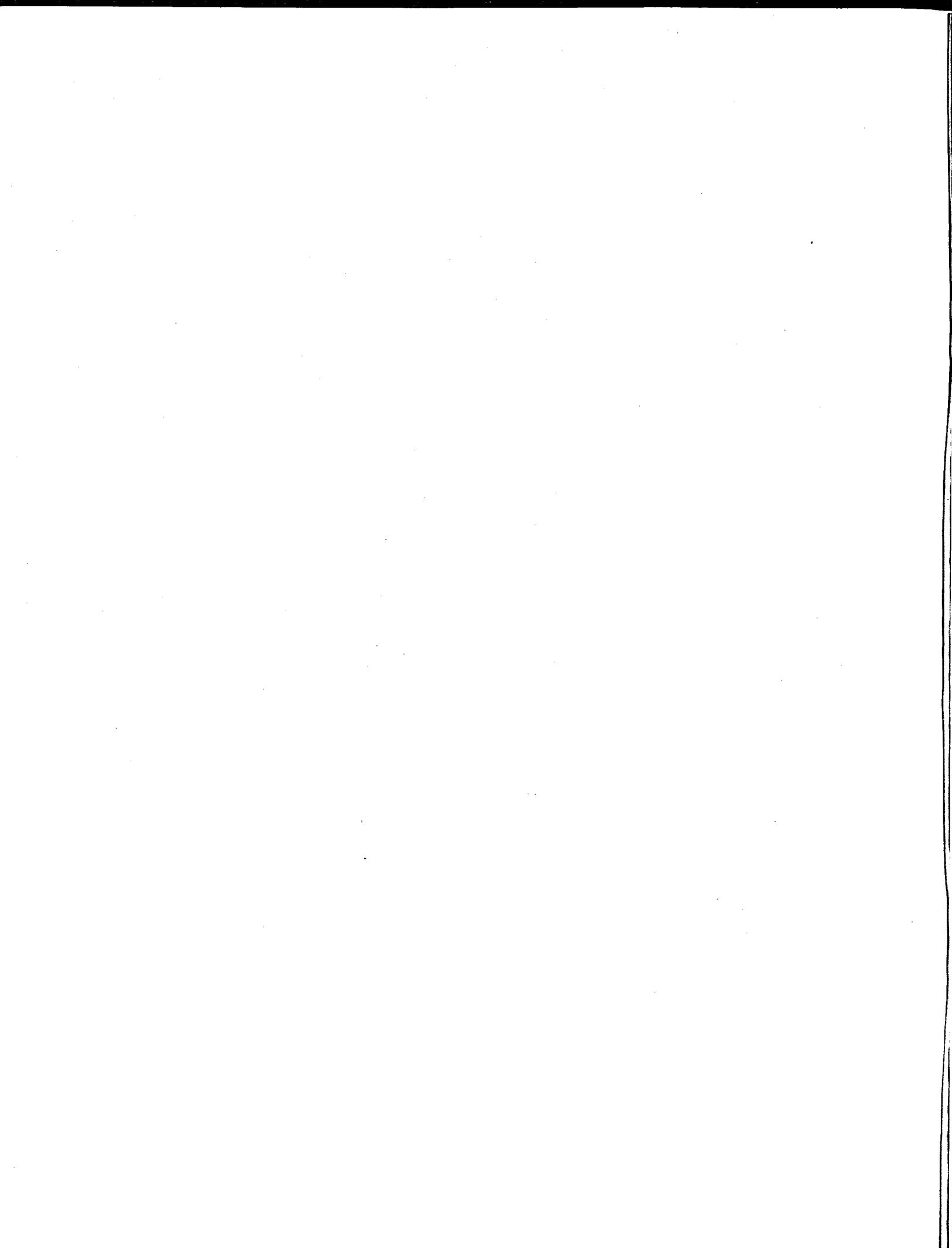
Dept. of Foreign Affairs  
 Min. des Affaires étrangères

JUN 11 2001

Return to Departmental Library  
 Retourner à la bibliothèque du Ministère



## **General Information**



# NATO and Canada

## The North Atlantic Treaty Organization

- The North Atlantic Treaty was signed in Washington on April 4, 1949. It was designed to promote the stability of the North Atlantic area and to safeguard the freedom of its people — based on the principles of democracy, individual liberty, and international law.
- The North Atlantic Treaty Organization (NATO) is the only international organization with an integrated command structure, standardized operating procedures, and standing forces available to support preventive diplomacy.
- NATO has both a political and a military committee structure for consultations and consensus decision making. The senior components of NATO are the North Atlantic Council, the Defence Planning Committee, and the Nuclear Planning Committee.
- In the 40 years of the Cold War, the NATO alliance formed the common defence of the democratic countries of Western Europe and North America. In 1991, after the fall of the Berlin Wall, NATO adopted a strategic concept that maintained the principle of collective defence, but also emphasized dialogue and co-operation with the countries of the Warsaw Pact, which were the former adversaries of NATO.
- Since the end of the Cold War, NATO's political side has become stronger and its members are working to promote political dialogue and co-operation with the countries of Eastern Europe and the former Soviet Union.
- New co-operative security programs and mechanisms were developed in the 1990s. These include the Partnership for Peace program, the Euro-Atlantic Partnership Council, the NATO–Russia Permanent Joint Council, and the NATO–Ukraine Commission.
- Recent discussions on NATO reform have centred around three developments. First, the deployment of SFOR, a stabilization force, to Bosnia and the deployment of KFOR, a NATO-led multinational force, to Kosovo have demonstrated that NATO members need flexibility to counter more diffuse threats to their security. Second, discussions have occurred on a more cohesive role for Europe within a larger alliance. Third, the changes in the European security environment and the prospect of enlargement require a modification of the military command headquarters structure.

- Since 1990, leaders' summits have taken place in London, Rome, Brussels, Madrid, and Washington.
- NATO and its members have long been active in promoting arms control and disarmament measures that will increase the security of NATO members and enhance stability. Most notably, NATO members played a decisive role in bringing about the Conventional Armed Forces in Europe (CFE) Treaty of 1991, an agreement which forms the basis for conventional military stability in Europe today.
- NATO provides support for CFE Treaty verification and information exchanges. As part of NATO's commitment to developing new partnerships, this co-operation — training, co-ordination, and databases — has been extended to all 30 states that are CFE Treaty signatories, not just to NATO members. To date, the treaty has resulted in the destruction of more than 50,000 tanks, armoured personnel carriers and other pieces of military equipment.

### **Canada in NATO**

- Canada has been a member of NATO since it was founded in 1949.
- Members of the Canadian Joint Delegation to NATO are from the Department of Foreign Affairs and from National Defence.
- The dividends of Canada's investment in NATO include access to strategic information, exercises with allied forces, and an equal voice in high-level decisions affecting European security and stability. NATO is a cornerstone of Canada's relations with Europe. Canada benefits significantly from the diplomatic weight, technical expertise, and military capabilities of NATO.
- Since 1949, Canada has been the sixth largest contributor to NATO's military and civil budgets.
- Canada is the third largest financial supporter of the NATO Airborne Early Warning system and the third highest contributor of personnel. In 2000–2001, Canada contributed \$52 million and 126 personnel.
- In 2000, Canadian Forces personnel participated in 13 Partnership for Peace exercises, which bring together NATO and non-NATO countries to enhance stability and security.

- Canada is in favour of a broad-based reform of NATO's political and military structures. Canada welcomed the decision to simplify the command structure agreed at meetings of NATO ministers in 1997. Equally, Canada supports a stronger European pillar within NATO.
- Canada was a driving force behind NATO's review of its own non-proliferation, arms control, and disarmament policies and was generally satisfied with the results. Canada believes that it is important to implement the recommendations of the review, in particular, the confidence- and security-building measures with Russia that cover safety and readiness issues and sub-strategic nuclear weapons.

## **NATO Enlargement**

- Enlarging membership is one of NATO's most important adaptations to the post-Cold War security environment.
- In 1999, the Czech Republic, Hungary, and Poland became the newest NATO members. NATO expects to extend further invitations to nations willing and able to assume the responsibilities and obligations of membership and whose membership will contribute to European security and stability.
- At their next summit, to be held in Prague in November 2002, NATO leaders will review the process of increasing membership.
- Canada continues to support further enlargement. Although adding members is ultimately a political decision requiring consensus among all 19 members, the readiness of candidates to contribute to NATO missions, and to European security and stability in general, will be a significant consideration.
- In 1999, NATO established the Membership Action Plan, which provides the nine membership aspirants (Albania, Bulgaria, Estonia, the Former Yugoslav Republic of Macedonia, Latvia, Lithuania, Romania, Slovakia and Slovenia) with a framework for assessing their preparations for possible membership, including the progress of their political, economic and military reforms. The membership plan allows NATO members to provide advice to aspirants on their preparations.
- Before 2002, Canada will assess the candidacies of the aspirants in order to determine which to support.

## **The Balkans**

- Since 1991, Canada has participated in the international effort to restore peace and ensure respect for human rights in the Balkans. This effort is driven by Canada's interest in regional security and the rule of law, as well as its commitment to multilateral peace-support operations and the effectiveness of the United Nations, NATO and other organizations active in the region.
- The political basis for the NATO's role in the former Yugoslavia was established in 1992 when NATO foreign ministers stated that NATO was ready to support peacekeeping operations under the authority of the United Nations Security Council.
- Highlighting Canada's continuing commitment to the region, the Minister of Foreign Affairs paid a three-day visit to the Balkans in May 2001.

## **Bosnia-Herzegovina**

- As part of Canada's commitment to a peaceful resolution to the conflict in Bosnia-Herzegovina, Canadian Forces troops were engaged in the United Nations Protection Force (UNPROFOR) from 1992 to 1995.
- In 1995, following the successful negotiation of the General Framework Agreement (Dayton Accords), UN resolution 1031 gave NATO a mandate to establish IFOR, an implementation force to handle the military aspects of the Dayton Accords and to support, within the limits of its existing mandate and available resources, other organizations responsible for implementing the civilian aspects.
- With the successful completion of IFOR's mission, in 1996 NATO established SFOR, a stabilization force acting under UN resolution 1088. SFOR's mission is to prevent hostilities from resuming in Bosnia, to consolidate IFOR's achievements, and to support civilian organizations in post-war reconstruction
- Operation Palladium, Canada's contribution to SFOR, has about 1,700 personnel working among about 20,000 personnel from NATO, non-NATO, and NATO partner nations. Canada's contribution to SFOR includes a national command element, a battle group, a national support element, a tactical helicopter detachment, an advanced surgical centre, and a military police platoon.

- In 1999, NATO defence ministers agreed on the need to restructure SFOR to rationalize troops operating in the Balkans while maintaining the necessary levels of agility and mobility throughout the region. As part of Canada's operational commitment to the region, Canadian Forces troops will continue their active participation in SFOR, which now includes command of Multinational Division South-West.
- Canada has contributed over \$90 million to support peacebuilding and reconstruction in Bosnia since 1995. This includes support for free media, refugee returns, and democratization.
- Some 30 RCMP officers have been on duty in Bosnia over the past two years as part of Canada's commitment to the International Police Task Force.

## **Kosovo**

- Prior to the NATO air campaign, Canada supported repeated diplomatic efforts to seek a peaceful and negotiated solution to the complex situation in Kosovo.
- In March 1999, when diplomatic negotiations failed to bring a peaceful resolution to the campaign of violence against ethnic Albanians in Kosovo, Canada supported NATO's military action.
- KFOR, the NATO-led multinational force in Kosovo, was deployed under UN auspices in June 1999 to create a secure environment in the area. Also in June 1999, the United Nations Security Council gave the United Nations Mission in Kosovo (UNMIK) authority for the administration of Kosovo pending final resolution of its status.
- Canada played a leading role in the Kosovo air campaign, and initially deployed about 1,400 troops as part of KFOR. The Canadian Forces presence was consolidated in Bosnia-Herzegovina as part of Canada's force rationalization in the Balkans.
- In November 1999, Canada opened an office in Pristina to co-ordinate the implementation of the peace-support and reconstruction initiatives funded by the Canadian government. This \$113 million commitment has focused on recognized areas of Canadian expertise.
- Canada's current contribution to KFOR consists of three Canadian Forces officers. Canada has also provided several hundred police officers to the United Nations Mission in Kosovo. This includes officers contributed to

the police training school under the auspices of the Organization for Security and Cooperation in Europe (OSCE). There are currently 80 Canadian police officers in Kosovo.

- Canada has provided \$36 million for humanitarian assistance, \$45.5 million toward promoting a secure environment, and \$10 million in the form of economic assistance.
- Canada has contributed \$19 million to community-based rehabilitation. Of this, \$8 million is used for a teacher training project to develop tolerance, human rights and democracy among Kosovar youth.

### **Former Yugoslav Republic of Macedonia**

- NATO has stepped up its efforts within Kosovo and has increased co-operation with the Former Yugoslav Republic of Macedonia (FYROM). It has also appointed a permanent ambassador to Skopje.
- NATO provides military advice to the FYROM government under the Partnership for Peace program.
- Some 4,500 NATO logistics troops are in FYROM to provide humanitarian aid and support NATO-led forces in Kosovo.
- Through CIDA, Canada has provided \$5.7 million in assistance to FYROM since the Kosovo crisis, largely to support economic reform and small democratization initiatives.
- CIDA is looking at additional funding to support projects that will improve the inter-ethnic situation in FYROM.

### **Federal Republic of Yugoslavia**

- Canada has provided about \$40 million in assistance for the Federal Republic of Yugoslavia since January 1999. Most sanctions have been effectively lifted since the change in regime in October 2000. Exceptions are the arms sale ban and sanctions against the ex-President and officials of the previous regime.
- Canada intends to continue assisting democratic transition in the Federal Republic of Yugoslavia, while continuing to call for full co-operation with the International Criminal Tribunal for the Former Yugoslavia and other obligations under UN resolution 1244.

- NATO was instrumental in the largely peaceful return of Federal Republic of Yugoslavia forces to southern Serbia.

### **The Stability Pact for South-Eastern Europe**

- The Stability Pact is a post-Kosovo initiative intended to facilitate long-term reform and reconstruction in the Balkans, provide a forum for discussions among countries that contribute to the Balkans, and help integrate the region with Europe and Euro-Atlantic institutions.
- At the March 2000 regional pledging conference, Canada committed \$143.7 million to projects under Stability Pact auspices.

### **Assistance**

- Since 1999, Canada's contribution to peacebuilding and reconstruction in the Balkans has exceeded \$200 million.
- Canada is contributing to building peace in Kosovo and throughout the region through police training and by providing experts in human rights, democratic development, rule of law, economic reform and humanitarian assistance.

### **International Criminal Tribunal**

- In 1993, the United Nations Security Council passed resolution 827, establishing the International Criminal Tribunal for the Former Yugoslavia (ICTY) with jurisdiction over all territory of the former Yugoslavia.
- Canada strongly supports the international tribunal. A Canadian, Madame Justice Louise Arbour served on the tribunal as chief prosecutor from 1996 until 2000. Canada was also the first country to make a substantial financial contribution to the UN Committee of Experts, which was established to receive information about the violation of humanitarian law. Voluntary financial support for the work of the tribunal, including field work, totals over \$4 million.

### **Diplomacy**

- Canada has recognized and established relations with all the states of the former Yugoslavia and has embassies in Belgrade, Sarajevo and Zagreb.
- In 1999, Canada opened offices in Pristina, Skopje and Tirana and became a member of the Stability Pact.

- In March 2001, both Canada and the Federal Republic of Yugoslavia raised their respective levels of representation to ambassador.

### **Mine Action**

- Mine action in the Balkans is a Canadian priority. Canada chairs the Reay Group, which co-ordinates mine action in the Balkans, including stockpile destruction, under the auspices of the Stability Pact. Canada has also contributed \$200,000 to help clear unexploded ordinance from the Danube River.
- To date, Canada has spent over \$10 million for mine clearance in the region.

## **U.S. Strategic and Missile Defence Initiatives**

- The U.S. Missile Defense Act of 1999 requires the United States to deploy a national missile defence system “as soon as technologically possible.”
- On May 1, 2001, U.S. President George W. Bush outlined, in broad terms, his thinking about the need for a new strategic framework, as well as his views about missile defence. The new framework is intended to encourage further cuts in the nuclear arsenal, possibly unilateral cuts. The U.S. administration is conducting in-depth reviews of its strategic and defence policies, including missile defence.
- The U.S. administration wants to transform its relations with Russia, no longer basing them on mutual vulnerability or on the existing Anti-Ballistic Missile (ABM) Treaty, which the U.S. believes reflects the adversarial relationship of the Cold War. The recent shift in control of the U.S. Senate to the Democrats may affect the administration’s ability to implement its vision.
- The U.S. is consulting with friends and allies about a new strategic vision, including missile defence. Beginning the week of May 7, 2001, teams of U.S. officials visited NATO, as well as Berlin, Paris, Copenhagen, the Hague, Rome, Ankara, Warsaw, Moscow, Singapore, Seoul, Tokyo, Beijing, New Delhi and Canberra. A U.S. team consulted with Canadian officials on May 15, 2001.
- While NATO allies are so far showing a general willingness to engage the U.S. on strategic issues, including missile defence, they remain concerned about possible implications for global security. These concerns were reflected at the recent meeting of foreign ministers of NATO countries.
- Canada has not taken a position for or against U.S. plans for missile defence, but is engaged in a dialogue with the United States and other NATO allies on U.S. proposals both for a new strategic framework and for missile defence.
- Canada shares many U.S. concerns about new challenges to both national and global security, including threats from intra-state conflict, from terrorist attack, and from the proliferation of weapons of mass destruction, including ballistic missiles.
- Missile defence may be able to play a role, but it depends on how it is pursued. It need not be incompatible with arms control and disarmament.

- Canada would be concerned with any approach to missile defence which alienated Russia or China, which failed to sustain the gains of the past 30 years in non-proliferation, arms control and disarmament, or which failed to provide a net gain in global security.
- Canada is urging the United States to take all the time needed to fully explore the implications of its thinking on the strategic framework and missile defence and to find a solution that enhances global security.

## **European Security and Defence Policy**

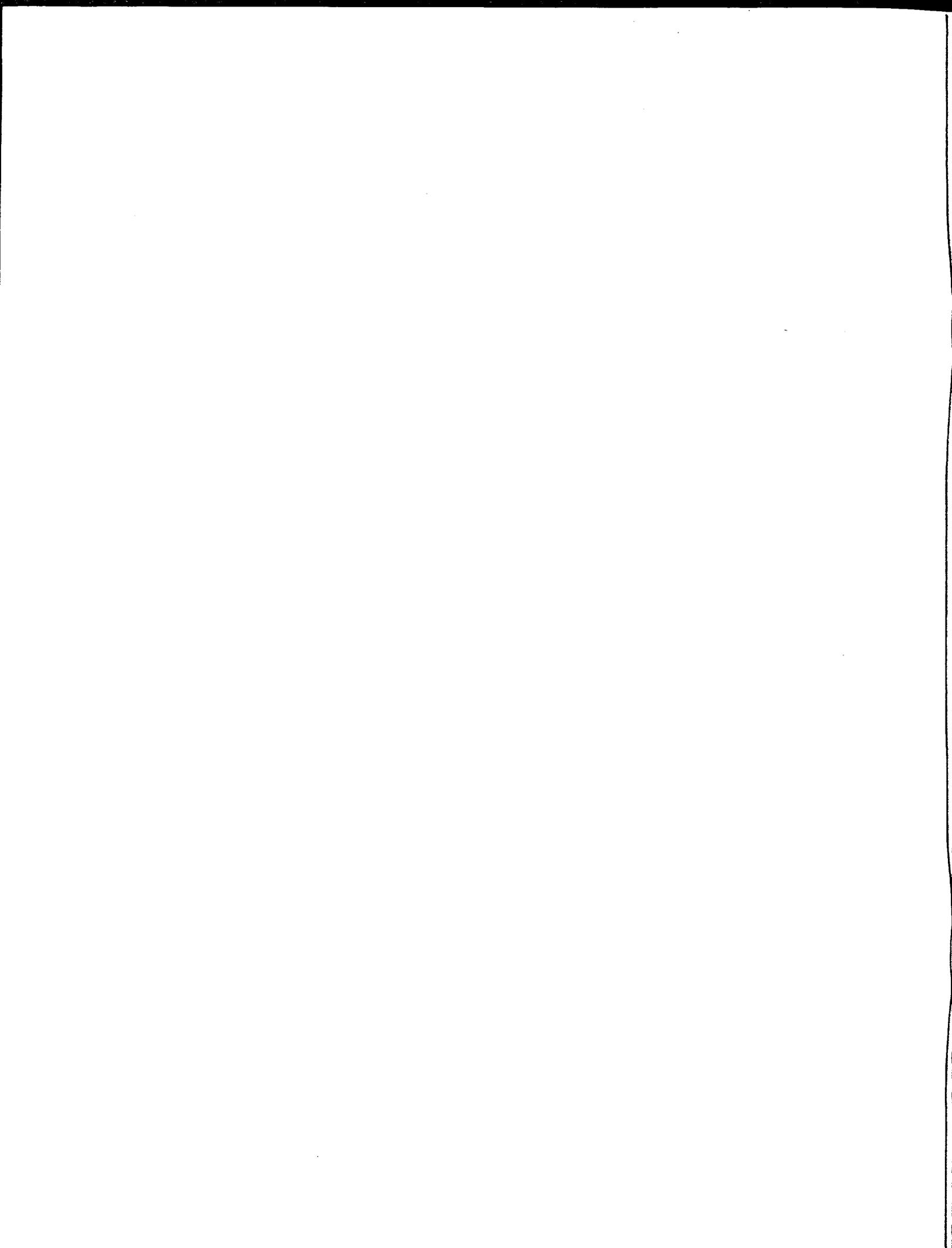
- To undertake a range of peace support operations called the Petersburg Tasks, the European Union aims, by 2003, to be able to deploy a force of up to 60,000 personnel for a year in the field.
- The European Union also hopes, by 2003, to be able to deploy a civilian police force to support peace missions.
- NATO is developing the European Security and Defence Identity to enable all European allies to make a more effective contribution to NATO and its missions. The identity will permit the European Union to use NATO assets for European Union-led military missions in crisis situations where NATO, as a whole, has decided not to intervene.
- The European Union has indicated that it will undertake only limited military operations when NATO as a whole is not engaged and when the two organizations have agreed on a framework for consultation outside times of crises. This framework calls for no less than three North Atlantic Council Political-Security Committee meetings and one meeting of NATO and European Union ministers during each European Union presidency (every six months).
- Canada supports the European Security and Defence Policy as a means to strengthen the European pillar of NATO.
- The December 2000 Canada–European Union Summit produced a joint declaration on security and defence. Among other measures, the declaration calls for quarterly bilateral expert level meetings on security and defence. These meetings have already begun.

## Canada's Contribution to European Security

- Canadian Forces have been deployed in Europe continuously since 1939.
- Canada's commitment to European security has included
  - contributing up to 18 Canadian Forces CF-18 aircraft during the height of NATO air operations in Yugoslavia (Operation Echo);
  - providing four staff officers to the Balkans Combined Air Operations Center in Vicenza, Italy;
  - providing two Hercules aircraft for a humanitarian airlift to Albania and the Former Yugoslav Republic of Macedonia to support the World Food Program; and providing \$5 million in humanitarian aid for airlifts of emergency supplies to the Balkans, including tents, blankets, water and medical supplies;
  - deploying about 1,700 Canadian Forces personnel to participate in SFOR;
  - contributing 335 military and civilian personnel to serve on NATO staffs in Europe;
  - contributing naval and air forces to NATO operations, including the Standing Naval Force Atlantic and, occasionally, the Standing Naval Force Mediterranean. While Canada has traditionally contributed one ship on a continual basis, HMCS Fredericton, HMCS Halifax and HMCS Preserver took turns serving with the standing Atlantic force last year;
  - providing NATO with additional naval resources, a brigade group and two squadrons with up to 36 CF-18 aircraft based in Canada, in case of a crisis or war in Europe;
  - Canada contributes \$145.96 million to NATO's operating costs and infrastructure. Included are the military budget, \$41.5 million; civilian budget, \$12.64 million; NATO Security Investment Program, \$34.5 million; NATO Airborne Early Warning system, \$52 million;
  - providing resources for arms control verification in Europe; and
  - training NATO forces on Canadian territory.

- A joint Canadian government and aerospace industry program provides pilots from Canada and several NATO countries with classroom instruction and flight training on advanced aircraft at Canadian Forces bases Moose Jaw and Cold Lake.
- CIDA has a \$90 million budget for the countries of Central and Eastern Europe and the former Soviet Union. The funds support the transition to market-based economies, increase Canadian trade and investment links (notably through the Renaissance Eastern Europe Program), and promote democratic development.
- Canada has led several arms control related missions, including Operation Verify and Operation Question missions. Canada also participated in a number of NATO and other internationally sponsored arms control initiatives in Europe.
- In 2000, Canadian Forces personnel from all three services took part in 13 exercises as part of the Partnership for Peace program. Introduced in 1994, the program is proving a valuable tool for fostering relationships between NATO and non-NATO countries and for enhancing stability and security throughout Europe.

## **Biographies**



## **George Robertson**

### **Secretary General of NATO**

George Robertson was born in Scotland in 1946 at Port Ellen, on the Isle of Islay. He attended the University of Dundee and graduated with a master's degree in economics in 1968.

From 1968 to 1978, he was an official of the union responsible for the Scottish whiskey industry. In 1979, he was parliamentary private secretary to the Secretary of State for Social Services. From 1982 to 1993, he was the Opposition spokesman on Scottish affairs, defence, and foreign affairs.

In 1983, Mr. Robertson was deputy Opposition spokesman for foreign and Commonwealth affairs and, from 1984 to 1993, he served as principal spokesman on European affairs. He served as Shadow Secretary of State for Scotland in the Shadow Cabinet from 1993 to 1997.

Mr. Robertson is a former chairman of the Scottish Labour party and vice-chairman of the Westminster Foundation for Democracy. He was vice-chairman of the British Council for nine years and was vice-chairman of the British-Russia Centre. He is a former member of the Advisory Board for the Know-How Funds for Eastern Europe and the Former Soviet Union and, for seven years, he was on the Council of the Royal Institute for International Affairs (Chatham House).

Mr. Robertson was the United Kingdom's Secretary of State for Defence from 1997 until 1999. In August 1999, he was selected to be the next Secretary General of NATO and he took up his new appointment on Oct. 14, 1999.

Mr. Robertson and his wife, Sandra, have three children.

## **Jean Chrétien**

### **Prime Minister of Canada**

Born in Shawinigan, Quebec, on Jan. 11, 1934, Jean Chrétien studied law at Laval University. Called to the bar in 1959, he joined a Shawinigan law firm.

A candidate for the Liberal Party of Canada, Mr. Chrétien was first elected to the House of Commons in 1963. After being re-elected in 1965, he was appointed parliamentary secretary to Prime Minister Lester B. Pearson and, in 1966, parliamentary secretary to the Minister of Finance. In 1967, Mr. Chrétien became Minister of State (Finance) and, in 1968, he was appointed Minister of National Revenue.

Re-elected five times between 1968 and 1980, Mr. Chrétien held a number of cabinet portfolios, among them Indian Affairs and Northern Development; Industry, Trade and Commerce; Finance; Justice; and Energy, Mines and Resources. He was President of the Treasury Board from 1974 until 1976, and he was appointed Deputy Prime Minister and Secretary of State for External Affairs in 1984.

Following the election of 1984, the Liberals formed the official Opposition and Mr. Chrétien served as critic for external affairs. In 1986, he left politics. From 1986 to 1990, he was a counsel with the law firm of Lang Michener Lawrence and Shaw. He was also a senior adviser with Gordon Capital Corp.

In 1990, Mr. Chrétien returned to politics and was elected Leader of the Liberal Party. In the same year, he was elected to the House of Commons in a byelection and was sworn in as Leader of the Opposition.

Mr. Chrétien became Prime Minister of Canada on Nov. 4, 1993, after his party won a majority of the seats in the House of Commons. He was re-elected to represent the Quebec riding of Saint-Maurice and to lead majority governments in 1997 and in November 2000.

Mr. Chrétien and his wife, Aline, have three children.

## **John Manley**

### **Minister of Foreign Affairs**

John Manley was born in Ottawa on Jan. 5, 1950. He graduated from Carleton University with a bachelor of arts degree in 1971 and graduated in law from the University of Ottawa in 1976.

While studying law, Mr. Manley clerked for Chief Justice Bora Laskin of the Supreme Court of Canada. Before entering politics, Mr. Manley was a partner in an Ottawa-based law firm, where he specialized in business and income tax law. He also lectured on taxation at the University of Ottawa and, from 1985 to 1986, he chaired the Ottawa-Carleton Board of Trade.

A Liberal Party of Canada candidate, Mr. Manley was first elected to Parliament in 1988. He was re-elected three times as the member for Ottawa South and was appointed Minister of Industry in 1993.

Mr. Manley was appointed Minister of Foreign Affairs on Oct. 17, 2000.

Mr. Manley and his wife, Judith, have three children.

Notes



# **Sommet informel de l'OTAN**

**Bruxelles**

**les 12 et 13 juin 2001**

---

**Cahier d'information**

**Canada**

DOCS  
CAT EA 2001SS EXP  
Informal NATO summit Brussels June  
12-13, 2001 : background  
Information. --  
61992659

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E  
0 25966002 9E05 E

*Imprimé sur du  
papier recyclé*



*Printed on  
recycled paper*



Ministère des Affaires étrangères  
et du Commerce international

Department of Foreign Affairs  
and International Trade



Imprimé au Canada  
Printed in Canada

## Table des matières

### *Renseignements généraux*

L'OTAN et le Canada 7

Élargissement de l'OTAN 10

Les Balkans 11

Initiatives américaines de défense stratégique et antimissiles 16

Politique européenne de sécurité et de défense 18

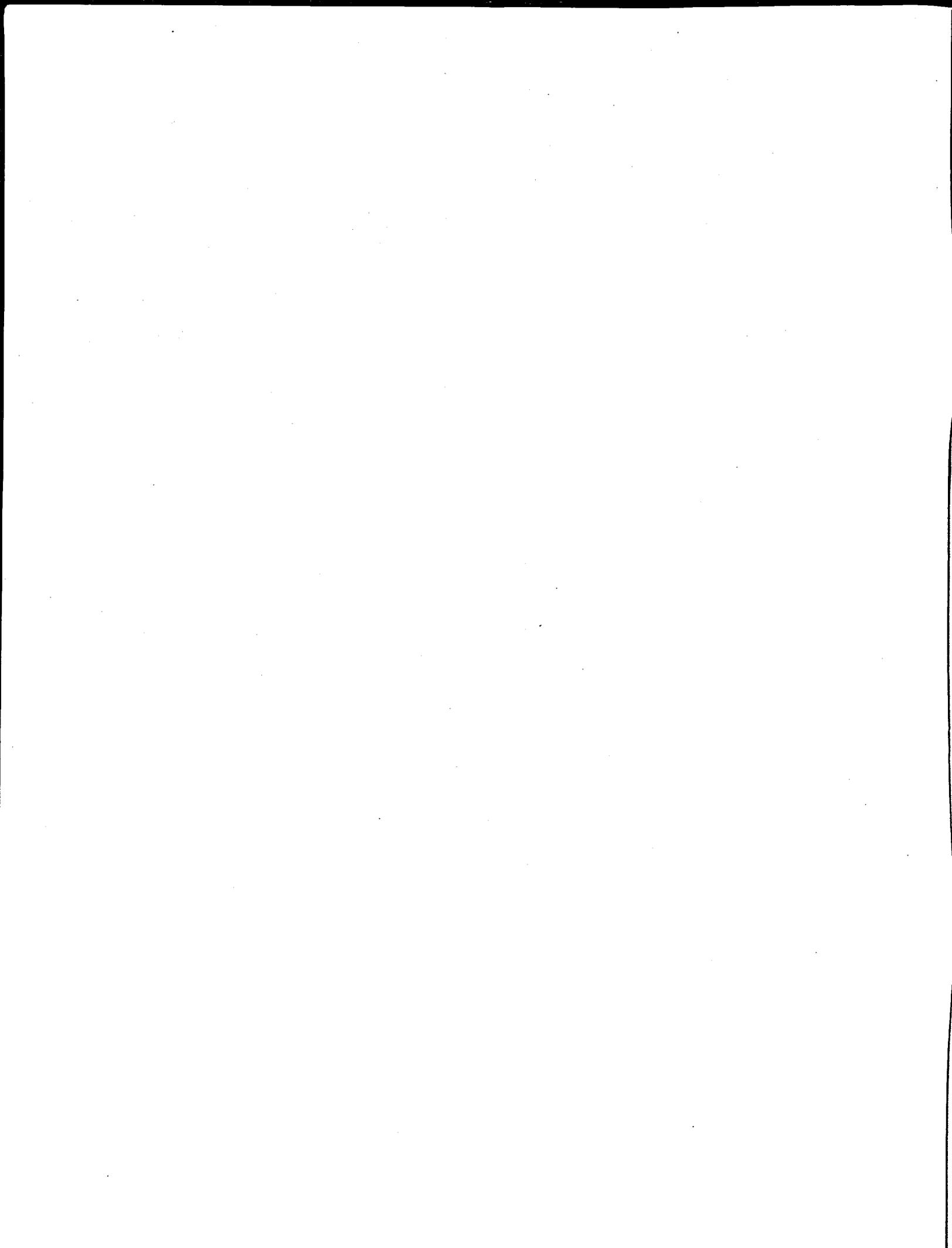
Apport du Canada à la sécurité européenne 19

### *Notices biographiques*

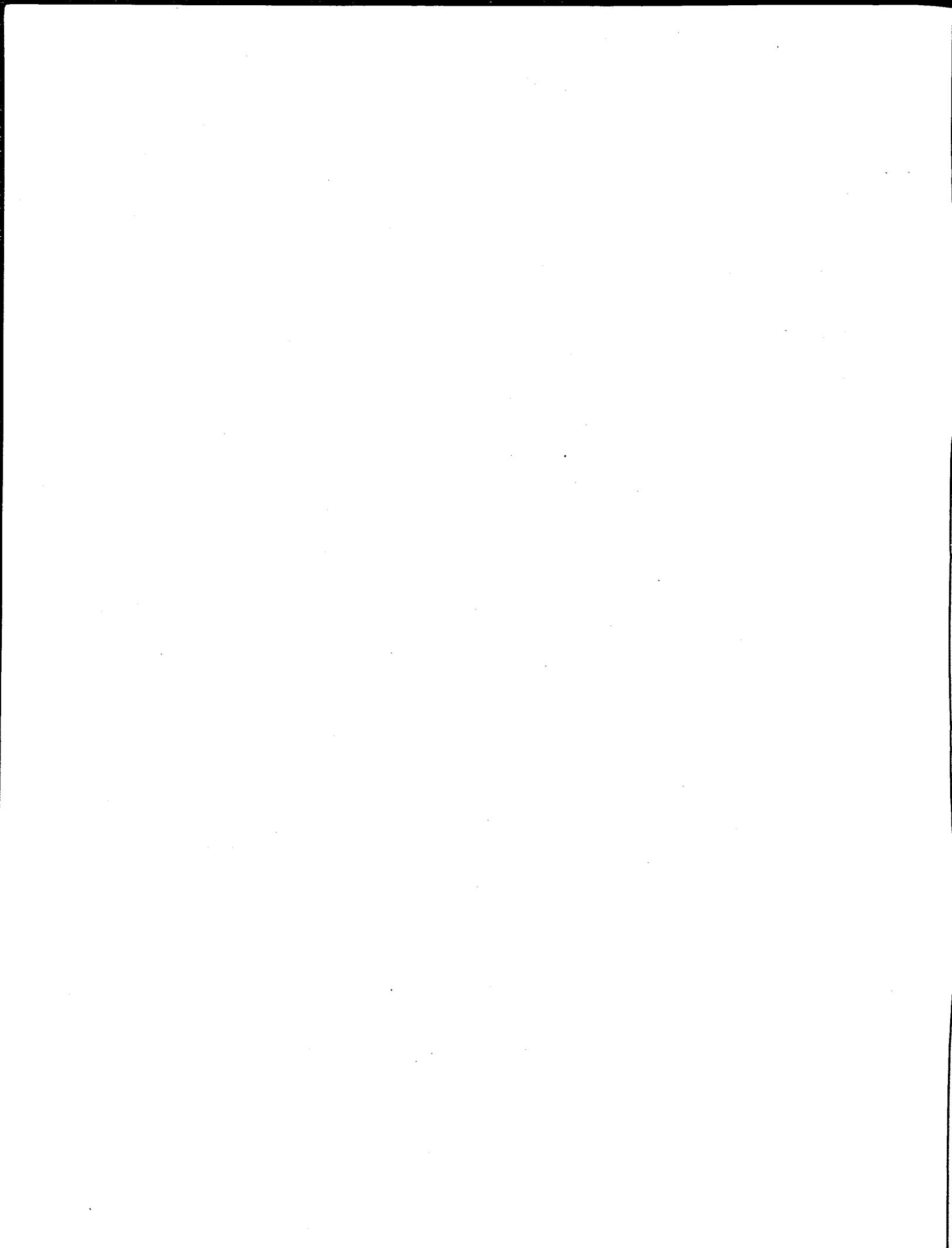
Le secrétaire général de l'OTAN, M. George Robertson 23

Le premier ministre du Canada, M. Jean Chrétien 24

Le ministre des Affaires étrangères, M. John Manley 25



## **Renseignements généraux**



# L'OTAN et le Canada

## L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

- Le Traité de l'Atlantique Nord a été signé à Washington le 4 avril 1949. Il avait pour objet de favoriser la stabilité dans la région de l'Atlantique Nord et de sauvegarder la liberté des populations dans le respect de la démocratie, de la liberté individuelle et du droit international.
- L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) est le seul organisme international qui soit doté d'une structure de commandement intégrée, de procédures opérationnelles normalisées et de forces permanentes ayant pour rôle d'appuyer une diplomatie préventive.
- L'OTAN a une structure de comités à la fois politique et militaire permettant des consultations et la prise de décisions par consensus. Les organes dirigeants sont le Conseil de l'Atlantique Nord, le Comité des plans de défense et le Comité de planification nucléaire.
- Pendant les 40 années qu'a duré la guerre froide, l'OTAN a constitué la défense commune des pays démocratiques d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord. En 1991, après la chute du mur de Berlin, l'OTAN a adopté un nouveau concept stratégique qui maintient le principe de la défense collective, mais souligne l'importance du dialogue et de la coopération avec ses anciens adversaires, les pays du Pacte de Varsovie.
- Depuis la fin de la guerre froide, le rôle politique de l'OTAN s'intensifie et ses membres s'efforcent de promouvoir le dialogue politique et la coopération avec les pays de l'Europe de l'Est et de l'ancienne Union soviétique.
- De nouveaux programmes et mécanismes de sécurité conjoints ont été mis en place dans les années 90, notamment le programme Partenariat pour la paix, le Conseil du partenariat euro-atlantique, le Conseil conjoint permanent OTAN-Russie et la Commission OTAN-Ukraine.
- Les récentes discussions sur la réforme de l'OTAN ont porté principalement sur trois faits nouveaux. D'abord, le déploiement de la Force de stabilisation (SFOR) en Bosnie, de même que celui de la Force multinationale pour le Kosovo (KFOR), dirigée par l'OTAN, ont montré que les membres de l'Organisation ont besoin de flexibilité pour affronter des situations qui menacent indirectement leur sécurité. Ensuite, des discussions ont eu lieu sur la possibilité d'une plus grande cohésion du rôle de l'Europe au sein d'une alliance élargie. Enfin, les changements

survenus dans l'architecture de la sécurité européenne et les perspectives d'élargissement nécessitent de modifier la structure du quartier général du commandement militaire.

- Depuis 1990, des sommets des dirigeants ont eu lieu à Londres, Rome, Bruxelles, Madrid et Washington.
- L'OTAN et ses membres travaillent depuis longtemps à promouvoir des mécanismes de contrôle des armements et des mesures de désarmement visant à accroître la sécurité des membres ainsi qu'à renforcer la stabilité. En particulier, les membres de l'OTAN ont joué un rôle décisif dans la conclusion, en 1991, du Traité sur les forces conventionnelles en Europe (FCE), qui forme aujourd'hui la base de la stabilité militaire conventionnelle sur le continent européen.
- L'OTAN offre de l'appui pour les vérifications relatives au Traité FCE et pour l'échange d'information. Comme l'Organisation s'est engagée à former de nouveaux partenariats, cette coopération — qui touche la formation, la coordination et les bases de données — a été étendue à l'ensemble des 30 États signataires du Traité FCE, au lieu d'être limitée aux seuls membres de l'OTAN. Jusqu'ici, le Traité a permis de détruire plus de 50 000 chars, véhicules blindés de transport de troupes et autres engins militaires.

## **Le Canada à l'OTAN**

- Le Canada est membre de l'OTAN depuis sa fondation, en 1949.
- Les membres de la délégation du Canada auprès de l'OTAN représentent le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Défense nationale.
- Pour le Canada, les avantages de l'appartenance à l'OTAN comprennent l'accès à l'information stratégique, la participation aux manœuvres des forces alliées et la contribution, au même titre que les autres membres, à la prise de décisions touchant la sécurité et la stabilité de l'Europe. L'OTAN est un élément essentiel des relations du Canada avec l'Europe. Le Canada profite sensiblement de l'importance diplomatique, de l'expertise technique et des capacités militaires de l'OTAN.
- Depuis 1949, le Canada occupe le sixième rang au chapitre de la contribution aux budgets militaire et civil de l'OTAN.
- Avec 52 millions de dollars comme contribution en 2000-2001, le Canada occupe la troisième place parmi les pays qui financent le système aéroporté de détection lointaine de l'OTAN. Il est également troisième pour l'effectif détaché, avec 126 personnes.

- En 2000, les Forces canadiennes ont participé à 13 exercices dans le cadre du programme Partenariat pour la paix, grâce auquel les pays membres de l'OTAN et d'autres pays s'unissent afin de favoriser la stabilité et la sécurité.
- Le Canada est favorable à une vaste réforme des structures de l'OTAN, tant politiques que militaires. Il a bien accueilli la décision de simplifier la structure de commandement, qui a été prise en 1997 aux réunions ministérielles de l'OTAN. Il appuie en outre un rôle plus énergique des pays d'Europe au sein de l'Organisation.
- Le Canada a puissamment contribué à l'examen interne des politiques de l'OTAN relatives à la non-prolifération des armements, au contrôle des armements et au désarmement, dont les résultats lui paraissent en général satisfaisants. Le Canada estime qu'il est important de mettre en œuvre les recommandations résultant de cet examen, en particulier celles qui visent les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité relativement à la Russie, en ce qui concerne l'état de préparation et les armes nucléaires préstratégiques.

## Élargissement de l'OTAN

- L'élargissement de l'effectif de l'OTAN est un des processus les plus importants par lesquels l'Organisation s'adapte au contexte de sécurité de l'après-guerre froide.
- En 1999, la République tchèque, la Hongrie et la Pologne ont été admises dans l'Organisation. L'OTAN pense adresser d'autres invitations à des pays qui souhaitent devenir membres, sont capables d'assumer les responsabilités et les obligations que cela implique et peuvent contribuer à la sécurité et à la stabilité de l'Europe.
- Les dirigeants de l'OTAN examineront le processus d'élargissement de l'effectif à leur prochain sommet, qui doit se tenir à Prague en novembre 2002.
- Le Canada continue à appuyer l'élargissement de l'effectif. Même si l'admission de nouveaux membres constitue en définitive une décision politique nécessitant l'accord des 19 membres actuels, la capacité des candidats de contribuer aux missions de l'OTAN, et de renforcer la sécurité et la stabilité de l'Europe en général, sera un critère important.
- En 1999, l'OTAN a établi, à l'intention des neuf pays qui aspirent à devenir membres de l'Organisation (Albanie, Bulgarie, Estonie, ex-république yougoslave de Macédoine, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Slovaquie et Slovénie), un plan d'action qui leur permettra d'évaluer leur état de préparation, notamment les progrès de leurs réformes politiques, économiques et militaires. Le plan d'action autorise les membres de l'OTAN à donner des conseils aux pays candidats pour les aider dans leurs préparatifs.
- Le Canada examinera avant 2002 la candidature des pays qui souhaitent adhérer à l'Organisation, pour déterminer ceux auxquels il accordera son appui.

## **Les Balkans**

- Depuis 1991, le Canada participe aux missions internationales visant à rétablir la paix et à assurer le respect des droits de la personne dans les Balkans. Il cherche ainsi à favoriser la sécurité régionale et la primauté du droit, de même qu'à remplir ses engagements à l'égard des opérations de paix multilatérales; il veut également contribuer à l'efficacité des Nations unies, de l'OTAN et des autres organisations actives dans la région.
- La base politique du rôle de l'OTAN dans l'ex-Yougoslavie a été définie en 1992, lorsque les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'OTAN ont déclaré que l'Organisation était prête à soutenir des opérations de maintien de la paix sous l'égide du Conseil de sécurité des Nations unies.
- Le ministre des Affaires étrangères du Canada a effectué une visite de trois jours dans les Balkans en mai 2001, témoignant ainsi de l'engagement continu du pays dans la région.

## **Bosnie-Herzégovine**

- Déterminé à favoriser le règlement pacifique du conflit qui a fait rage en Bosnie-Herzégovine, le Canada a affecté des troupes des Forces canadiennes pour faire partie de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU), de 1992 à 1995.
- En 1995, après l'aboutissement de la négociation de l'Accord-cadre général pour la paix (accord de Dayton), les Nations unies ont adopté la résolution 1031, qui donnait à l'OTAN le mandat d'établir l'IFOR, force de mise en œuvre chargée d'appliquer les aspects militaires de l'accord de Dayton et d'appuyer, dans les limites de son mandat et des ressources dont elle disposait, les organisations responsables des aspects civils.
- Lorsque l'IFOR a terminé sa mission avec succès, en 1996, l'OTAN a établi une force de stabilisation, la SFOR, en application de la résolution 1088 des Nations unies. La mission de la SFOR consiste à prévenir la reprise des hostilités en Bosnie, à consolider les réalisations de l'IFOR et à soutenir les efforts de reconstruction des organisations civiles.
- La contribution du Canada à la SFOR se traduit par l'opération Palladium, à laquelle participent environ 1 700 personnes. Les Canadiens travaillent avec quelque 20 000 hommes et femmes venant de pays de l'OTAN, de pays ne faisant pas partie de l'OTAN et de pays partenaires de l'OTAN. Le Canada apporte à la SFOR un élément de commandement national, un

groupement tactique, un élément de soutien national, un détachement d'hélicoptères tactiques, un centre chirurgical avancé et un peloton de police militaire.

- En 1999, les ministres de la défense des pays membres de l'OTAN ont convenu de la nécessité de restructurer la SFOR afin de rationaliser l'utilisation des troupes opérant dans les Balkans tout en préservant les niveaux nécessaires de souplesse et de mobilité dans toute la région. En conformité avec les engagements qu'a pris le Canada relativement aux opérations militaires à mener dans la région, les troupes canadiennes continueront à participer activement à la mission de la SFOR. Leur concours inclut maintenant le commandement de la Division multinationale (sud-ouest).
- Depuis 1995, le Canada a versé plus de 90 millions de dollars pour appuyer les travaux de consolidation de la paix et de reconstruction en Bosnie. Cette somme vise à soutenir entre autres les médias libres, le retour des réfugiés et la démocratisation.
- Une trentaine d'agents de la Gendarmerie royale du Canada ont travaillé en Bosnie pendant les deux dernières années, en vertu de l'engagement qu'a pris le Canada concernant le Groupe international de police.

## **Kosovo**

- Avant que soit déclenchée la campagne aérienne de l'OTAN, le Canada avait activement soutenu les démarches diplomatiques répétées ayant pour objectif un règlement pacifique et négocié de la situation complexe du Kosovo.
- En mars 1999, après l'échec des négociations visant à faire cesser, sans intervention armée, la campagne de violence dirigée contre les Albanais de souche au Kosovo, le Canada a décidé d'appuyer l'action militaire de l'OTAN.
- La KFOR, force multinationale dirigée par l'OTAN au Kosovo, a été déployée sous les auspices des Nations unies en juin 1999, pour créer un environnement sûr dans la région. En juin 1999 également, le Conseil de sécurité des Nations unies a donné à la Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo (MINUK) le pouvoir d'administrer le territoire en attendant que soit déterminé le statut de ce dernier.

- Le Canada a joué un rôle de premier plan dans la campagne aérienne du Kosovo et a affecté initialement environ 1 400 militaires au sein de la KFOR. La présence des Forces canadiennes a été renforcée en Bosnie-Herzégovine, dans le cadre de la rationalisation réalisée dans les Balkans.
- En novembre 1999, le Canada a ouvert un bureau à Pristina afin de coordonner la mise en œuvre des initiatives de soutien de la paix et de reconstruction financées par le gouvernement canadien. Cette entreprise, dont le coût s'élève à 113 millions de dollars, est centrée sur des domaines où l'expertise canadienne est reconnue.
- La contribution actuelle du Canada à la KFOR consiste en 3 officiers des Forces canadiennes. Le Canada a fourni également plusieurs centaines d'agents de police à la Mission des Nations unies au Kosovo, notamment pour l'école de formation de la police établie sous les auspices de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Il y a actuellement 80 agents de police canadiens au Kosovo.
- Le Canada a consacré 36 millions de dollars à l'aide humanitaire, 45,5 millions de dollars à l'établissement d'un environnement sûr et 10 millions de dollars à l'aide économique.
- Le Canada a fait une contribution de 19 millions de dollars pour le rétablissement communautaire. De ce montant, 8 millions servent à financer un projet de formation d'enseignants destiné à favoriser la tolérance ainsi que le respect des droits de la personne et de la démocratie chez les jeunes Kosovars.

### **Ex-république yougoslave de Macédoine**

- L'OTAN a intensifié ses efforts au Kosovo et a accru sa coopération avec l'ex-république yougoslave de Macédoine (ERYM). L'Organisation a également nommé un ambassadeur à Skopje.
- L'OTAN conseille le gouvernement de l'ERYM dans le domaine militaire, dans le cadre du programme Partenariat pour la paix.
- Près de 4 500 membres du groupe de logistique de l'OTAN se trouvent en ERYM, pour fournir de l'aide humanitaire et appuyer les forces de l'OTAN au Kosovo.
- Par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le Canada a fourni une aide totalisant 5,7 millions de dollars à l'ERYM, depuis la crise du Kosovo, surtout pour appuyer des réformes économiques et de petites initiatives de démocratisation.

- L'ACDI examine actuellement la possibilité de fournir des fonds supplémentaires pour appuyer des projets destinés à améliorer les relations interethniques en ERYM.

### **La République fédérale de Yougoslavie**

- Le Canada a accordé une aide d'environ 40 millions de dollars à la République fédérale de Yougoslavie (RFY) depuis janvier 1999. La plupart des sanctions ont été levées depuis le changement de régime en octobre 2000, sauf celles relatives à l'interdiction des ventes d'armements et celles dirigées contre l'ex-président et les officiels de l'ancien régime.
- Le Canada a l'intention de continuer à aider la RFY à faire la transition vers la démocratie, tout en exigeant une pleine coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ancienne Yougoslavie, ainsi que le respect des autres obligations imposées par la résolution 1244 des Nations unies.
- L'OTAN a joué un rôle actif dans le retour des forces armées de la RFY dans le sud de la Serbie, effectué pacifiquement en grande partie.

### **Le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est**

- Initiative faisant suite à la campagne du Kosovo, le Pacte de stabilité a pour objet de favoriser une réforme et une reconstruction à long terme dans les Balkans, de créer une tribune pour les discussions avec les pays donateurs et de faciliter l'intégration de la région dans les institutions européennes et euro-atlantiques.
- À la conférence pour les annonces de contributions de mars 2000, le Canada s'est engagé à fournir 143,7 millions de dollars pour financer des projets relevant du Pacte de stabilité.

### **Aide**

- Depuis 1999, la contribution du Canada à la consolidation de la paix et à la reconstruction dans les Balkans a dépassé les 200 millions de dollars.
- Le Canada contribue à la consolidation de la paix au Kosovo et dans toute la région en participant à la formation de la police et en détachant des experts dans les domaines des droits de la personne, du développement de la démocratie, de la primauté du droit, de la réforme économique et de l'aide humanitaire.

## **Tribunal pénal international**

- En 1993, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la résolution 827 établissant le Tribunal pénal international pour l'ancienne Yougoslavie, qui a juridiction sur tout le territoire de l'ex-Yougoslavie.
- Le Canada appuie énergiquement le Tribunal. Une Canadienne, M<sup>me</sup> la juge Louise Arbour, en a été la procureure en chef de 1996 à 2000. Le Canada a été en outre le premier pays à verser une importante contribution financière au comité d'experts des Nations unies, qui a été créé pour recueillir des renseignements sur les violations du droit humanitaire. Le soutien financier, accordé volontairement aux travaux du Tribunal, y compris les travaux sur le terrain, s'élève à plus de 4 millions de dollars.

## **Diplomatie**

- Le Canada a reconnu tous les États de l'ex-Yougoslavie et a établi avec eux des relations diplomatiques. Il a des ambassades à Belgrade, à Sarajevo et à Zagreb.
- En 1999, le Canada a ouvert des bureaux à Pristina, à Skopje et à Tirana, et a signé le Pacte de stabilité.
- En mars 2001, le Canada et la RFY ont porté réciproquement le rang de leur principal représentant diplomatique à celui d'ambassadeur.

## **Action contre les mines**

- Le Canada considère comme une priorité l'action contre les mines dans les Balkans. Il préside le groupe Reay, qui coordonne cette action, y compris la destruction des stocks, dans le cadre du Pacte de stabilité. Il a versé en outre une contribution de 200 000 \$ pour les travaux visant à débarrasser le Danube des engins non éclatés.
- Jusqu'ici, le Canada a consacré plus de 10 millions de dollars au déminage dans la région.

## Initiatives américaines de défense stratégique et antimissiles

- Le *U.S. Missile Defense Act* américain de 1999 impose aux États-Unis de déployer un système national de défense antimissiles « aussitôt que la technologie le permettra ».
- Le 1<sup>er</sup> mai 2001, le président George W. Bush a présenté en termes généraux son point de vue sur la nécessité d'un nouveau cadre stratégique et d'un système de défense antimissiles, dans le but de favoriser d'autres réductions, peut-être unilatérales, de l'arsenal nucléaire. Le nouveau gouvernement américain procède à des examens approfondis de sa politique stratégique et de défense, y compris la défense antimissiles.
- Le gouvernement américain souhaite transformer ses relations avec la Russie car il ne veut plus de relations basées sur la vulnérabilité mutuelle ni sur l'actuel Traité concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques (Traité ABM) qui, selon les États-Unis, reflète les rapports tendus qui régnaient du temps de la guerre froide. La récente prise de contrôle du Sénat américain par les démocrates pourrait influencer sur la capacité du gouvernement de faire avancer ses vues.
- Les États-Unis consultent les pays amis et alliés sur leur nouvelle vision stratégique, qui comprend la défense antimissiles. Depuis le 7 mai 2001, des équipes de responsables américains se sont rendus au siège de l'OTAN ainsi qu'à Berlin, Paris, Copenhague, La Haye, Rome, Ankara, Varsovie, Moscou, Singapour, Séoul, Tokyo, Beijing, New Delhi et Canberra. Une équipe américaine a tenu des consultations avec des responsables canadiens le 15 mai 2001.
- Même si jusqu'ici, les alliés de l'OTAN se montrent en général disposés à examiner avec les États-Unis les questions stratégiques, y compris la défense antimissiles, ils demeurent préoccupés par les répercussions possibles sur la sécurité mondiale. Les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'OTAN ont fait état de ces préoccupations lors de leur récente réunion.
- Le Canada n'a pris position ni pour ni contre les projets américains de défense antimissiles. Il a cependant engagé un dialogue avec les États-Unis et les autres alliés de l'OTAN au sujet des propositions de Washington concernant tant le nouveau cadre stratégique que la défense antimissiles.

- Le Canada partage plusieurs préoccupations qu'ont les États-Unis concernant les nouveaux défis tant pour la sécurité nationale que mondiale, notamment les menaces que représentent les conflits à l'intérieur des pays, les attaques terroristes et la prolifération des armes de destruction massive, dont les missiles balistiques.
- La défense antimissiles peut jouer un rôle à cet égard. Elle ne doit pas, toutefois, être incompatible avec le contrôle des armements et le désarmement.
- Le Canada se préoccuperait de toute stratégie en matière de défense antimissiles qui pourrait mettre à dos la Russie ou la Chine, qui ne préserverait pas les gains des 30 dernières années dans les domaines de la non-prolifération, du contrôle des armements et du désarmement, ou qui ne ferait pas progresser la sécurité mondiale.
- Le Canada a instamment demandé aux États-Unis de prendre le temps d'étudier à fond les répercussions de leurs projets de cadre stratégique et de défense antimissiles et de trouver une solution pour faire avancer la sécurité mondiale.

## Politique européenne de sécurité et de défense

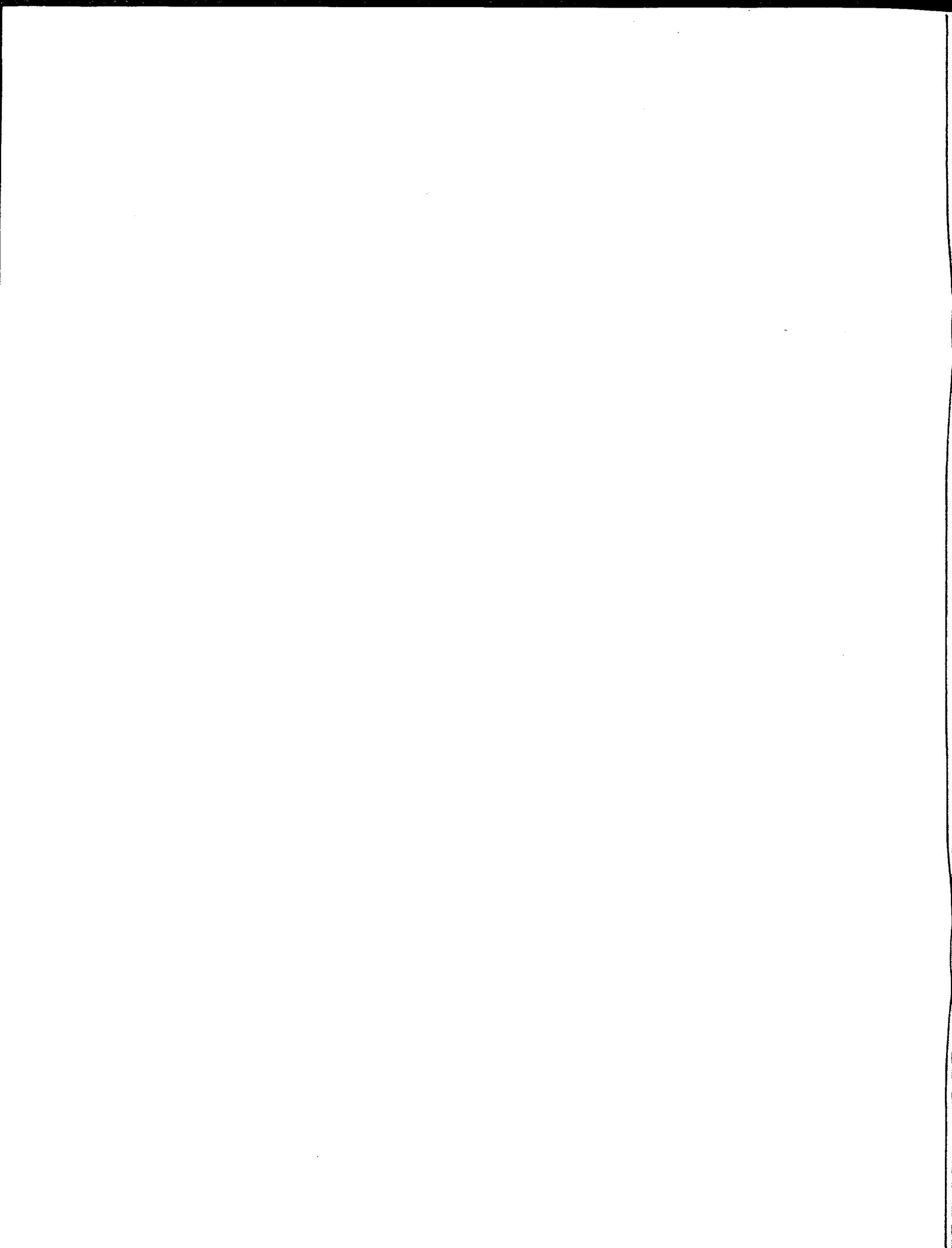
- Pour entreprendre une série d'opérations de soutien de la paix dites « tâches de Saint-Pétersbourg », l'Union européenne (UE) vise d'ici 2003 à déployer une force dont l'effectif pourrait atteindre 60 000 personnes pendant une période d'un an.
- L'UE espère également pouvoir déployer d'ici 2003 une force de police civile dans le cadre des missions de soutien de la paix.
- L'OTAN est en train d'élaborer l'Identité européenne de sécurité et de défense (IESD) pour permettre à tous les alliés européens de contribuer d'une façon plus efficace à l'Organisation et à ses missions. L'IESD permettra à l'UE d'utiliser des moyens et des capacités de l'OTAN dans des missions qu'elle dirigerait elle-même pour parer à des situations de crise dans lesquelles l'OTAN, dans son ensemble, aurait décidé de ne pas intervenir.
- L'UE a indiqué qu'elle n'entreprendrait que des opérations militaires limitées si l'OTAN dans son ensemble n'est pas engagée, et pourvu que les deux organisations s'entendent sur un cadre de consultations en dehors des périodes de crise. Ce cadre comprendrait au moins trois réunions du Conseil de l'Atlantique Nord et du Comité politique et de sécurité et une réunion ministérielle OTAN-UE par période de présidence (six mois) de l'UE.
- Le Canada appuie la Politique de sécurité et de défense comme moyen de renforcer le pilier européen de l'OTAN.
- Lors du Sommet Canada-UE de décembre 2000, les deux parties ont publié une Déclaration commune sur la sécurité et la défense, qui préconise, entre autres mesures, la tenue de réunions trimestrielles d'experts. Ces réunions, qui portent sur la sécurité et la défense, ont déjà commencé à avoir lieu.

## Apport du Canada à la sécurité européenne

- Des forces canadiennes sont déployées en Europe depuis 1939.
- Suit une nomenclature des engagements canadiens relatifs à la sécurité européenne :
  - des chasseurs CF-18 des Forces canadiennes, dont le nombre a atteint 18 au plus fort de la campagne aérienne de l'OTAN en Yougoslavie (Opération Echo);
  - quatre officiers à Vicenze (Italie) pour le centre d'opérations aériennes combinées des Balkans;
  - deux avions Hercules pour le transport de l'aide humanitaire à l'Albanie et à l'ex-république yougoslave de Macédoine à l'appui du Programme alimentaire mondial; cinq millions de dollars d'aide humanitaire pour le transport aérien d'approvisionnements d'urgence (tentes, couvertures, eau et fournitures médicales) à destination des Balkans;
  - déploiement d'environ 1 700 membres des Forces canadiennes pour participer à la SFOR;
  - détachement de 335 militaires et civils pour faire partie des états-majors de l'OTAN en Europe;
  - envoi de forces navales et aériennes pour participer aux opérations de l'OTAN, y compris la Force navale permanente de l'Atlantique et, à l'occasion, la Force navale permanente en Méditerranée. Bien que l'apport du Canada ait traditionnellement consisté en une unité navale sur une base continue, trois unités, soit le *NCSM Fredericton*, le *NCSM Halifax* et le *NCSM Preserver*, ont été affectées en rotation à la Force navale permanente de l'Atlantique au cours de l'année dernière;
  - détachement à l'OTAN de ressources navales supplémentaires, d'un groupe-brigade et de deux escadrons pouvant comprendre 36 CF-18, basés au Canada et prêts à intervenir en cas de crise ou de guerre en Europe;

- contribution de 145,96 millions de dollars aux frais opérationnels et d'infrastructure de l'OTAN, répartie comme suit : budget militaire, 41,5 millions; budget civil, 12,64 millions; Programme d'investissements au service de la sécurité de l'OTAN, 34,5 millions; système aéroporté de détection lointaine de l'OTAN, 52 millions;
  - ressources pour la vérification du contrôle des armements en Europe;
  - entraînement des forces de l'OTAN en territoire canadien.
- Un programme conjoint du gouvernement canadien et de l'industrie aérospatiale permet d'offrir à des pilotes du Canada et d'autres pays de l'OTAN des stages de formation théorique et pratique sur des avions avancés aux bases canadiennes de Moose Jaw et de Cold Lake.
  - L'ACDI a un budget de 90 millions de dollars réservé aux pays d'Europe centrale et de l'Est et à l'ancienne Union soviétique. Les fonds servent à appuyer la transition à l'économie de marché, à encourager le commerce et les investissements bilatéraux (notamment grâce au programme Renaissance Europe de l'Est) et à favoriser le développement démocratique.
  - Le Canada a dirigé plusieurs missions liées au contrôle des armements, entre autres dans le cadre des opérations Verify et Question. Le Canada a également participé à un certain nombre d'autres initiatives de contrôle des armements dirigées par l'OTAN ou par d'autres instances internationales.
  - En 2000, les Forces canadiennes des trois armes ont participé à 13 exercices dans le cadre du programme Partenariat pour la paix. Mis en œuvre en 1994, celui-ci est en train de prendre de l'importance comme moyen de renforcer les relations entre l'OTAN et les autres pays et de favoriser la stabilité et la sécurité en Europe.

## **Notices biographiques**



## **Le secrétaire général de l'OTAN, M. George Robertson**

Né en 1946 à Port Ellen, dans l'île d'Islay (Écosse), M. George Robertson a fait ses études à l'Université de Dundee. Il est titulaire d'une maîtrise en économie depuis 1968.

De 1968 à 1978, il a fait partie des cadres de l'union des industriels du whisky écossais. Il a été, en 1979, secrétaire parlementaire particulier auprès du secrétaire d'État aux Services sociaux. De 1982 à 1993, il était porte-parole officiel de l'opposition, d'abord pour les affaires écossaises, puis pour la défense et les affaires étrangères.

M. Robertson est devenu porte-parole adjoint de l'opposition pour les affaires étrangères et le Commonwealth en 1983, et a été porte-parole principal pour les affaires européennes de 1984 à 1993. Il a été « contre-secrétaire d'État » pour l'Écosse de 1993 à 1997 dans le Cabinet fantôme.

M. Robertson a été président du Parti travailliste écossais et vice-président de la Fondation Westminster pour la démocratie. Il a été pendant neuf ans vice-président du British Council. Il a également été vice-président du Britain-Russia Centre et membre du Conseil consultatif du Fonds pour l'Europe de l'Est et l'ancienne Union soviétique. Pendant sept ans, il a été membre du Conseil de l'Institut royal pour les affaires internationales (Chatham House).

M. Robertson a été secrétaire d'État à la Défense du Royaume-Uni de 1997 à 1999. En août 1999, il a été choisi comme nouveau secrétaire général de l'OTAN et est entré en fonctions le 14 octobre 1999.

M. Robertson et sa femme, Sandra, ont trois enfants.

## **Le premier ministre du Canada, M. Jean Chrétien**

M. Jean Chrétien est né à Shawinigan, au Québec, le 11 janvier 1934. Il a fait ses études de droit à l'Université Laval. Reçu au barreau en 1959, il s'est joint à un cabinet d'avocats de Shawinigan.

Candidat du Parti libéral du Canada, M. Chrétien a été élu pour la première fois à la Chambre des communes en 1963. Réélu en 1965, il a été nommé secrétaire parlementaire du premier ministre Lester B. Pearson et, en 1966, du ministre des Finances. En 1967, il est devenu ministre d'État aux Finances et, en 1968, ministre du Revenu national.

Réélu cinq fois entre 1968 et 1980, M. Chrétien s'est vu confier plusieurs portefeuilles, entre autres : Affaires indiennes et Développement du Nord; Industrie et Commerce; Finances; Justice; Énergie, Mines et Ressources. Il a été président du Conseil du Trésor de 1974 à 1976, puis nommé vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures en 1984.

Après les élections de 1984, les libéraux ont formé l'opposition officielle, dont M. Chrétien est devenu porte-parole pour les affaires extérieures. Il a quitté la politique en 1986. Jusqu'en 1990, il a pratiqué le droit au sein du cabinet Lang Michener Lawrence and Shaw. Il était aussi conseiller principal de la Gordon Capital Corp.

En 1990, M. Chrétien est revenu à la politique et a été élu chef du Parti libéral du Canada. Élu cette année-là à la Chambre des communes à la faveur d'une élection partielle, il a prêté serment à titre de chef de l'opposition.

M. Chrétien est devenu premier ministre du Canada le 4 novembre 1993, son parti ayant gagné la majorité des sièges à la Chambre des communes. Aux élections de 1997 et de novembre 2000, il a été réélu comme député de la circonscription de Saint-Maurice, au Québec, menant chaque fois son parti à la victoire et à la formation de gouvernements majoritaires.

M. Chrétien et sa femme, Aline, ont trois enfants.

## **Le ministre des Affaires étrangères, M. John Manley**

M. John Manley est né à Ottawa le 5 janvier 1950. Il a obtenu un baccalauréat ès arts de l'Université Carleton en 1971 et un diplôme en droit de l'Université d'Ottawa en 1976.

Alors qu'il étudiait le droit, M. Manley a fait un stage auprès du juge en chef de la Cour suprême du Canada, M. Bora Laskin. Avant de se lancer en politique, il était associé d'un cabinet d'avocats d'Ottawa, où il était spécialiste du droit commercial et fiscal. Il a également donné des cours de fiscalité à l'Université d'Ottawa, et, en 1985 et 1986, a présidé la Chambre de commerce d'Ottawa-Carleton.

Élu pour la première fois au Parlement en 1988 comme candidat du Parti libéral du Canada, M. Manley a été réélu trois fois comme député. Il a été nommé ministre de l'Industrie en 1993.

M. Manley est devenu ministre des Affaires étrangères le 17 octobre 2000.

M. Manley et sa femme, Judith, ont trois enfants.

Notes